

# LA LETTRE AUX TERRITOIRES

**DISPONIBLE PARTOUT  
EN ÎLE-DE-FRANCE**

RDV sur [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr)



**Véligo**  
Location

Un service  
île de France  
mobilités 

Le vélo sera au cœur de l'avenir de la route. Animée par la volonté de donner une nouvelle impulsion au vélo du quotidien, Île-de-France Mobilités déploie ce mois-ci le premier service de location de vélos à assistance électrique longue durée : Véligo Location.



La mobilité de demain sera donc multiple : transports en commun, vélos, covoiturage, véhicules autonomes. Il incombe donc à Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice, d'assurer un développement harmonieux au service des voyageurs. Notre défi est double : préparer l'avenir en développant des modes de transport alternatifs et poursuivre la révolution des transports avec le renouvellement du matériel roulant et la régénération du réseau.

La refonte de l'offre du RER D, le Challenge Information Voyageurs, le plan d'urgence pour le RER B, ainsi que la descente à la demande sont autant de mesures destinées à ce que les Franciliens renouent avec des transports performants, fiables et sûrs. Soyez assurés que l'amélioration des transports du quotidien demeure notre priorité absolue !

**Valérie PÉCRASSE**

Présidente de la Région Île-de-France  
Présidente d'Île-de-France Mobilités

 **À la une**

## **Véligo Location :** service de location **longue durée** de vélos à assistance électrique

Île-de-France Mobilités lance sur tout le territoire francilien Véligo Location. Ce service de location de vélos à assistance électrique (VAE), soutenu par la Région, doit permettre de donner une nouvelle impulsion à la pratique du vélo et inciter les Franciliens à sauter le pas en choisissant ce mode de transport pour les trajets domicile-travail. L'objectif étant de créer un fort effet d'entraînement sur la pratique et convaincre des bénéfiques du vélo à assistance électrique.

Pratique, écologique et économique, le vélo est un moyen de transport en forte expansion, qui permet de répondre aux enjeux franciliens de mobilité, d'amélioration de la qualité de l'air et d'attractivité du territoire. Avec Véligo Location mais également les parcs à vélo, Île-de-France Mobilités met en place des solutions complémentaires des transports en commun.

Le dispositif Véligo Location s'inscrit en outre dans le cadre du plan de développement de l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, adopté en juillet 2017 par la Région Île-de-France, et vise à installer le vélo dans le quotidien des Franciliens afin de tripler la pratique d'ici 2021.

Depuis le 11 septembre, 10 000 vélos sont progressivement déployés pour tous les Franciliens. En fonction de l'engouement, le nombre de vélos pourra être porté à 20 000, ce qui en fera le plus important service de location longue durée de vélos à assistance électrique au monde.

Pour s'abonner, les Franciliens peuvent s'inscrire sur [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr) pour louer un vélo pour une durée de six mois (renouvelable une fois pour 3 mois supplémentaires) à un tarif de 40 € par mois, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. L'abonnement mensuel peut être remboursé de moitié par l'employeur, seul ou en complément de l'abonnement Navigo pour les voyageurs faisant des trajets intermodaux et si le vélo est utilisé pour les trajets entre le travail et le domicile.

Afin de garantir le confort de tous, des offres complémentaires de service, comme la location d'accessoires ou la souscription d'assurances (vol et dommages), sont proposées aux clients. Les abonnés aux consignes de stationnement Véligo pourront eux aussi bénéficier d'une réduction sur l'abonnement de vélos à assistance électrique.

**En Île-de-France, le vélo ne représente que 1,6 % des trajets quotidiens. Avec Véligo Location, nous souhaitons créer, partout en Île-de-France, un véritable effet tremplin, en encourageant la pratique grâce à une offre de location longue durée et, à terme, un report durable vers l'usage d'un vélo personnel pour tous les trajets courts du quotidien.**



## Vous souhaitez connaître l'ensemble des **250 points de location** ?

Collectivités, vous souhaitez valoriser la pratique du vélo par l'intermédiaire de Véligo Location ou encore accueillir un point de location sur votre territoire ?

Plusieurs options se présentent à vous sur [veligo-location.fr/acces-collectivites](http://veligo-location.fr/acces-collectivites)

**Bon à savoir :** afin de garantir au plus grand nombre de Franciliens un usage de Véligo Location, ce deux-roues non motorisé ne peut pas être acheté à la fin du contrat d'abonnement. En revanche, de nombreux dispositifs (aide nationale, locale et entreprise) existent pour permettre de s'équiper d'un vélo qu'il soit à assistance électrique ou non.



**6 mois**  
Un nouveau service de location longue durée

**40 €**  
par mois

**10 000**  
vélos à assistance électrique sur le territoire francilien

**250**  
points de retraits

À terme, un parc de **20 000**  
vélos

# Du **nouveau** sur les réseaux de transport

## Infrastructure

### Lancement des travaux du prolongement du Tram 1 à l'est

Les travaux de prolongement du Tram 1 ont démarré en juin dernier par le terrassement sur l'A186 entre Romainville et Montreuil. Les nouveaux aménagements de voirie et de la plateforme permettront, dans un second temps, l'insertion du tramway sur cette avenue paysagère requalifiée.



### Île-de-France Mobilités poursuit la mise en accessibilité de son réseau.



Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et Présidente d'Île-de-France Mobilités, et Catherine Guillouard, Présidente-Directrice Générale de la RATP, ont inauguré la mise en accessibilité de la gare Luxembourg sur le RER B. Avec la mise en accessibilité de la gare Luxembourg, c'est **désormais 100 % des gares parisiennes des RER A et B** qui sont rendues **accessibles**. Elles ont par ailleurs annoncé le lancement d'une étude technique sur la mise en accessibilité de tout ou partie de la ligne 6 du métro, qui a fait l'objet durant cet été de travaux de requalification sur le tronçon Montparnasse-Trocadéro. Cette ligne viendra compléter la ligne 14 et l'ensemble du réseau de bus parisien (490 lignes de bus), d'ores et déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite.

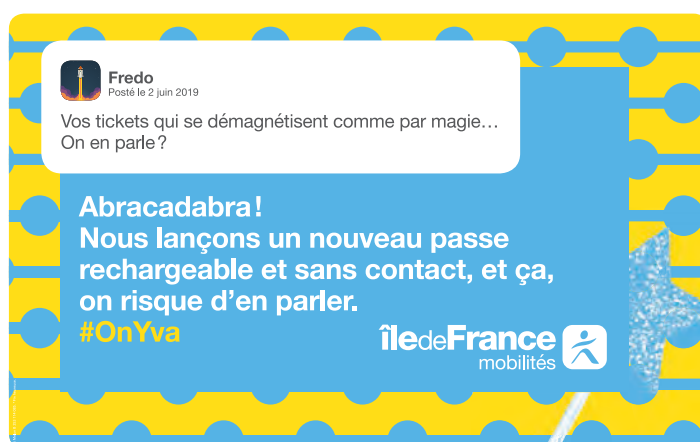
## Tarification



### Lancement du forfait Navigo Easy

Vendu en station au prix de 2 €, le passe Navigo Easy permet, depuis le 12 juin, le chargement, sur un seul support, de plusieurs titres de transport (Ticket t+ à l'unité, carnet de tickets tarif plein ou réduit, forfait Navigo Jour, tickets OrlyBus et RoissyBus).

Non nominatif, Navigo Easy peut ainsi être prêté ou cédé à n'importe quelle autre personne. Lors d'un trajet, chaque voyageur doit posséder et avoir validé son passe : plusieurs personnes ne peuvent donc pas voyager simultanément sur la même carte.



### Le passe Navigo et les Tickets t+ sur smartphone !

Île-de-France Mobilités, accompagnée par ses partenaires (RATP, SNCF Transilien, Transdev, Orange et Samsung), a annoncé, en mai dernier, le lancement généralisé du service d'achat de validation du transport via smartphone à partir de septembre 2019.

## Information voyageurs

### Lancement du Challenge Information Voyageurs

Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France ont lancé un challenge pour repenser l'information voyageurs en situation perturbée et l'inscrire au plus près des attentes des usagers. Il est ouvert à tous les acteurs souhaitant apporter des solutions innovantes (start-ups, PME, acteurs de la mobilité...) et accompagné par des associations d'usagers. À la clef : 200 000 euros répartis entre 3 lauréats pour accompagner le développement du projet. Les résultats sont attendus à l'automne.



# Les **décisions** prises aux Conseils d'Île-de-France

## Navigo à 50 % pour les plus de 62 ans et les jeunes handicapés



D'ici fin 2019, tous les Franciliens âgés de 62 ans et plus pourront bénéficier d'un passe Navigo Senior à moitié prix sans condition de ressources et avec possibilité de suspension. Cette mesure très attendue et estimée à 40 millions d'euros permettra de redonner du pouvoir d'achat aux seniors d'Île-de-France sans restriction. Par ailleurs, les moins de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé pourront désormais également profiter d'une réduction dans les transports.

## Désignation du **futur exploitant du Tram 9** : Keolis

Le Conseil d'Île-de-France Mobilités a confirmé le choix du groupe Keolis pour l'exploitation du futur Tram 9. Le contrat de délégation de service public, qui débutera fin 2019 pour s'achever fin 2024, comprend également l'exploitation d'un réseau de bus constitué de 6 lignes desservant les communes d'Ablon, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, Orly, Thiais et Villeneuve-le-Roi, dont plusieurs d'entre elles seront en correspondance avec le Tram 9.

Par ailleurs, les rames débutent leur phase d'essais industriels avant d'être livrées progressivement à Île-de-France Mobilités dès cette fin d'année et pour une mise en exploitation commerciale fin 2020.

## Desserte de la ligne **J5** (Mantes-la-Jolie via Poissy – Paris Saint-Lazare)

Alors que la Région Normandie (autorité organisatrice des TER normands) avait décidé de modifier son offre au Service Annuel 2020, les évolutions proposées à Île-de-France Mobilités entraînaient des impacts conséquents sur le périmètre de l'Île-de-France (diminution du nombre d'arrêt dans plusieurs gares franciliennes) en raison de la mixité de circulation des trains Transilien avec des TER Normandie.

À l'issue d'intenses négociations, le maintien de la capacité d'emport pour les voyageurs franciliens, la garantie de la robustesse et le maintien d'une desserte de qualité sur les gares de Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine, Bonnières-sur-Seine et Bréval ont pu être pérennisés.

## Bus touristiques

Île-de-France Mobilités, qui a compétence pour organiser les services de bus touristiques franciliens, a lancé le 1<sup>er</sup> juillet une procédure visant à la délivrance d'agrément aux compagnies souhaitant exercer une activité d'exploitation de lignes touristiques dans Paris. En parallèle, la Ville de Paris met en place un dispositif pour autoriser ces mêmes compagnies à l'occupation des points d'arrêt qui relèvent de son domaine public. Cette autorisation est indispensable à l'exercice effectif de l'activité de transport touristique. Par ce procédé, Île-de-France Mobilités, avec la Ville de Paris, entend mettre fin au flou juridique entourant depuis des années l'exploitation des services réguliers de bus à destination principalement des touristes qui circulent dans la capitale.

## Service d'arrêt à la demande étendu à 50 nouvelles lignes de bus

Suite à l'expérimentation réussie du service d'arrêt à la demande dans les bus sur 11 lignes de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne depuis mars 2018, Île-de-France Mobilités va pérenniser et étendre progressivement ce dispositif. Élargie à 50 nouvelles lignes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, cette mesure permet de lutter contre le sentiment d'insécurité dans les transports.

## Transport à la demande : centrale de réservation unique

En plein essor dans les zones peu denses, le transport à la demande (TAD) se développe en complément des lignes de bus. Son atout : le petit gabarit des véhicules qui répond aux enjeux locaux d'itinéraires et d'horaires adaptables. Fort du succès du TAD de Gally-Mauldre (78) en 2018, 4 nouveaux ont été lancés au printemps 2019 : Bois-le-Roi et Meaux (77), Évry (91) et Vexin (95), et 4 autres en Seine-et-Marne début septembre : La Ferté-sous-Jouarre, Nangis, Melun Nord et Perthes-en-Gâtinais.

Le « TAD Île-de-France Mobilités » assure la gestion de la centrale de réservation régionale unique (téléphone et web) quel que soit le transporteur. Si 10 TAD seront labellisés d'ici fin 2019, 40 sont attendus à l'horizon 2023.

<https://tad.idfmobilites.fr> et 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés)





# Mobilités des 13 février, 17 avril et 2 juillet 2019

## Gratuité des **Parcs Relais labellisés**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, l'accès aux Parcs Relais est désormais possible à l'aide d'un passe Navigo. La carte multimodale rajoute une offre à son panel de services et propose aux abonnés Navigo Annuel la possibilité de profiter de la gratuité d'un Parc Relais labellisé de leur choix, sous réserve d'une inscription préalable et d'un abonnement Navigo en cours.

D'ici octobre 2019, 4 500 places gratuites seront à disposition des voyageurs, réparties sur 13 Parcs Relais (PR) :

<b>77</b>	<b>91</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chelles (1 PR)</li> <li>• Montereau (1 PR)</li> <li>• Mormant (1 PR)</li> <li>• Longueville (1 PR)</li> <li>• Morêt-Veneux-les-Sablons (1 PR)</li> <li>• Souppes-sur-Loing (1 PR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bures-sur-Yvette (2 PR)</li> </ul>
	<b>94</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boissy-Saint-Léger (1 PR)</li> <li>• Noisy-le-Sec (1 PR)</li> <li>• Sucy-Bonneuil (1 PR)</li> </ul>
	<b>95</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Louvres (1 PR)</li> <li>• Pontoise (1 PR)</li> </ul>

## Lancement d'un **label autopartage**

Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs proposant des services d'autopartage et les collectivités locales, Île-de-France Mobilités a lancé son label « Île-de-France autopartage » en septembre. Grâce à des critères précis (types de véhicules, accès aux véhicules), cette labellisation garantit aux usagers une qualité de service homogène sur le territoire francilien, indépendamment de l'opérateur.

## Réaménagement des gares

Avec 50 gares en cours d'équipement d'espaces d'attente connectés et de WC, la nouvelle phase d'aménagement des gares de Île-de-France se poursuit. Ces services qui accompagnent les chantiers de rénovation et d'adaptation massifs des gares vont développer l'intermodalité, faciliter le stationnement et favoriser le développement des mobilités douces comme le vélo. Ainsi, les gares de Saint-Denis (93) et Mantes-la-Jolie (78) entament leur mue pour améliorer l'accessibilité, préparer l'arrivée de nouvelles lignes et accompagner les projets de développement urbain.

## Ça roule pour le **covoiturage** !

Île-de-France Mobilités continue d'encourager le covoiturage à travers son dispositif expérimental de financement qui se poursuit jusqu'au 31 décembre 2019 :

- Trajet > 3 km/jour (hors Paris)
- Jusqu'à 150 €/mois pour les conducteurs
- Journée de perturbations majeures ou pic de pollution : 4 €/jour pour 1 000 trajets

Nouveaux avantages aux conducteurs et aux voyageurs :

- 2 trajets gratuits (< 20 km/jour) aux abonnés Navigo

## Des transports en commun : **toute la nuit une fois par mois**

À la suite d'échanges entre représentants du monde de la nuit, élus, opérateurs de transport, les Départements et la Ville de Paris autour d'Île-de-France Mobilités, l'ensemble des acteurs a arrêté le calendrier définitif de l'expérimentation de l'ouverture des transports en commun la nuit.

À compter du 14 septembre 2019 et ce une fois par mois pendant 6 mois, en complément de la Nuit Blanche, de la Saint-Sylvestre et de la Fête de la musique, les Franciliens pourront se déplacer toute la nuit sur certaines lignes du réseau de métro, de bus, de tramway et de Noctiliens.



## Île-de-France Mobilités expérimente les transports toute la nuit pour redonner l'envie de sortir



Un samedi par mois, vos transports seront ouverts toute la nuit

6 lignes de métro

1 2 5 6 9 14

3 lignes de tramway

2 3a 3b

45 lignes de bus

renforcées **Noctilien**



Dates retenues :

14/09/2019 - 19/10/2019 - 9/11/2019 - 18/01/2020 - 15/02/2020 - 14/03/2020

# L'agenda des **concertations** et **enquêtes publiques**

## Réaménagement du **pôle-gare de Noisy-le-Sec**

La concertation préalable sur le réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec, qui s'est tenue du 25 mars au 26 avril dernier, avait trois grands objectifs :

- Agrandir la gare : avec un nouveau bâtiment voyageur et une nouvelle passerelle adaptée aux flux de voyageurs.
- Créer les conditions d'une meilleure intermodalité : pour favoriser les échanges entre le train, le tram, les bus, les modes actifs, tout en accentuant la lisibilité et l'accessibilité, avec la création de 2 parvis de gare.
- Ouvrir la gare sur la ville et accompagner son développement : avec une valorisation de l'entrée de ville et une réflexion sur l'amélioration des services.

**Avec ses 455 contributions, dont 323 avis, plus de 22 000 dépliant distribués, plus de 2 000 vues pour la vidéo du projet, ce nouveau pôle-gare est très attendu.** Le bilan de la concertation sera disponible à l'automne 2019.



## **Câble A** : avis favorable de l'**enquête publique**

Du 25 mars au 11 mai 2019, l'enquête publique pour la réalisation du Câble A, première liaison par télécabine en Île-de-France reliant Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, a recueilli près de 1 100 contributions.

La commission d'enquête publique a remis cinq avis favorables pour le projet, assortis de deux réserves sur l'acoustique et la covisibilité sans impacts sur le tracé.

Informé de la régularité du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet du Val-de-Marne va pouvoir consulter les documents et pourra déclarer l'utilité publique du projet dans les mois à venir. Le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités examinera la déclaration de projet en octobre 2019.

## Bilan de la **concertation** sur le **tripôle gares de Lyon, de Bercy et d'Austerlitz**



Le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 13 février 2019 a approuvé le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 10 septembre au 13 octobre 2018, visant à améliorer les parcours des usagers entre les gares de Lyon, de Bercy et d'Austerlitz.

Le bilan de la concertation est disponible sur : <http://parcours-gares-lyon-bercy-austerlitz.fr>

### **À VENIR**

## Concertation sur le **Tram 8** du 9 septembre au 20 octobre 2019

Fortement attendu par les territoires de Saint-Denis et d'Aubervilliers, le Tram 8, qui relie depuis 2014 par deux branches Épinay-Orgemont et la gare de Villeteuse-Université à Saint-Denis Porte de Paris, va être prolongé sur 5,5 km jusqu'à la gare RER E Rosa Parks à Paris (19<sup>e</sup>). Les 88 000 voyageurs quotidiens pourront bénéficier des multiples correspondances sur le réseau RER B et E, Tram 3b, ou encore ligne 12 du métro et la future ligne 15.

Neuf stations sont prévues, ainsi que des mesures conservatoires pour permettre la réalisation ultérieure d'une station supplémentaire, dans l'attente du développement du secteur.

Le projet est estimé à 180 millions d'euros, plus environ 40 millions d'euros pour le matériel roulant.

# Les relations avec les **territoires** et les **associations d'usagers**

Le premier semestre de l'année 2019 a été ponctué par les traditionnels échanges dans le cadre de réunions, mais aussi par de nombreux déplacements de Valérie Péresse à la rencontre des élus et associations.

**15 février 2019** 

## **Électrification de la ligne P : améliorer rapidement le quotidien des voyageurs**

Annnonce de la volonté d'inscrire l'électrification de la branche Trilport - La Ferté-Milon au prochain contrat de plan État-Région 2020-2025 pour mettre fin à une situation d'injustice qui perdure depuis plus de 15 ans.

**21 février 2019** 

## **Rencontre des associations du sud au nord du RER B**

Présentation des améliorations à venir liées à la mise en œuvre du plan de rénovation que Valérie Péresse a initié en 2016, parmi lesquelles la commande de nouveaux matériels roulants, l'automatisation avec le nouveau système NExTEO, la modernisation des voies et la création de voies de garage à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, la création d'un terminus provisoire au Bourget, d'un nouvel atelier de maintenance à Mitry-Mory, d'un tiroir de retournement à Orsay et l'optimisation du site de Massy Palaiseau, la rénovation de la signalisation au sud de la ligne et des installations électriques au nord...



**15 mars 2019** 

## **Rencontre RER A dans le Val d'Oise et le Val-de-Marne auprès des élus et associations d'usagers**

Valérie Péresse a marqué sa colère en raison du défaut d'objectif 90 % de ponctualité et du retard de la 4<sup>e</sup> voie de Cergy. La présidente a dénoncé la souffrance des usagers de la branche générée par « 9 mois supplémentaires à prendre des bus de substitution bondés depuis Sartrouville : c'est trop ! » et demandé leur indemnisation par SNCF Réseau. Les échanges se sont achevés au Centre de Commandement Unique (CCU) du RER A de Vincennes. Impulsé par Île-de-France Mobilités, ce centre permet de mieux rapprocher RATP et SNCF, co-exploitants du RER A, en vue d'améliorer la gestion de la ligne et l'information des voyageurs.

**22 mai 2019** 

## **Retour d'expérience sur le service annuel 2019**

Ce comité de ligne a été l'occasion de faire un bilan 6 mois après la mise en place de la nouvelle offre auprès des usagers. Les correspondances bus ont été optimisées pour améliorer le quotidien des voyageurs. Le déploiement des Regio2N devrait permettre un gain de régularité, notamment sur l'étoile de Corbeil au sud de la ligne. Un travail est également en cours sur l'information voyageurs. Le projet de terrier de Bercy inscrit dans le schéma directeur, doit améliorer grandement la fluidité du trafic du RER D.

**26 juin 2019** 

## **Rencontre ligne 613**

La ligne 613 Chelles RER E - Aulnay RER B, exploitée par Transdev-TRA, transporte chaque jour près de 14 000 voyageurs. Suite à des difficultés d'exploitation remontées par les communes de Montfermeil et de Chelles, et un collectif d'usagers, une réunion s'est tenue le 26 juin pour proposer des mesures correctives :

- fréquence en heure de pointe repassée à 6 minutes grâce à 2 bus supplémentaires ;
- présence de régulateurs et agent de médiation en terminus ;
- mise en place de navettes spécifiques en cas de forte affluence.

Un travail a également été initié avec les collectivités concernées pour traiter les points durs de circulation et renforcer l'information voyageurs.

**10 juillet 2019**

## **Rencontre thématique avec les associations**

Fort d'une riche actualité, le début de l'été a été l'occasion de réaliser une soirée d'échange avec les représentants d'associations et de collectifs d'usagers d'Île-de-France, consacrée à une triple thématique : les résultats de l'enquête perception voyageurs, la négociation du contrat entre Île-de-France Mobilités et SNCF Transilien et la nouvelle charte signalétique. Cette soirée de présentations animée par les équipes d'Île-de-France Mobilités a suscité un réel engouement de la part de la cinquantaine de participants, qui ont largement interagi. Ces échanges nourris par l'expérience du quotidien, tout comme les contributions écrites, ont été recueillis et sont soumis à l'expertise des équipes techniques.



# Les travaux en 2019

Pour répondre aux attentes des Franciliens, accueillir toujours plus de voyageurs et améliorer la régularité des rames, Île-de-France Mobilités, la RATP et SNCF Réseau lancent tous les travaux nécessaires pour améliorer les transports du quotidien et transformer les réseaux en profondeur.

Les travaux se présentent en trois grandes catégories et concernent principalement les lignes ci-contre. 2019 a également marqué le lancement de travaux d'envergure en période estivale et pour une période de 5 ans au moins.

Île-de-France Mobilités a demandé aux opérateurs de porter une attention toute particulière à l'information des voyageurs et aux moyens de substitution déployés. Pour compléter le dispositif, des agents d'accueil sont mobilisés en nombre en gares et en stations.

Très attachée au travail partenarial avec les associations d'usagers, Île-de-France Mobilités souhaite les associer dans la préparation des interruptions futures, notamment celles prévues pour l'été 2020. Dans une démarche d'amélioration continue, un suivi de cette période de travaux va être réalisé via un retour d'expérience cet automne.

## Entretien, rénovation et modernisation

- **SNCF Réseau** : changement de caténaires, travaux Castor du RER C, trains usines pour le renouvellement de la voie en travaux de nuit, renforcement de l'alimentation électrique et électrification de la ligne P jusqu'à Provins.
- **RER A** : création de la 4<sup>e</sup> voie à Cergy et mise en service du centre de commandement unifié ou CCU de Vincennes (2019).
- **RER B** : création du tiroir de retournement d'Orsay et de garages à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et au Bourget.

## Extension du réseau

- **RER EO** jusqu'à Nanterre (phase 1 : 2022) et jusqu'à Mantes-la-Jolie (phase 2 : 2024).
- **Métro** : automatisation de la ligne 4 et prolongement à Bagneux, prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier (2022) et prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen (2020), puis Orly et Saint-Denis Pleyel (2024).
- **Tramway** : prolongement du Tram 9 à Juvisy (2020) et du Tram 13 entre Saint-Cyr l'École et Saint-Germain (2021).
- **Tram-train** : extension du Tram 4 (fin 2019) à Clichy-Montfermeil et poursuite de travaux du Tram 12 entre Évry et Massy (2022).
- **Grand Paris Express et interconnexions ferroviaires** : lignes 16 et 17 (2024).

## Adaptation de l'infrastructure au nouveau matériel roulant : modification des hauteurs de quai et des ateliers de maintenance

- **RER B** : arrivée du RER MING (2024).
- **RER D et E** : arrivée du RER NG (dès 2021).
- **Lignes J et L** : arrivée du Francilien (2019 à 2021).
- **Lignes N et R** : modernisation complète des Regio 2N (2019 à 2022).

Retrouvez le détail de tous les travaux sur : [iledefrance-mobilites.fr/les-projets/travaux](http://iledefrance-mobilites.fr/les-projets/travaux)

# L'évolution de l'offre du RER B Sud



Inchangée depuis 1987, l'offre RER B Sud ne correspond plus à la réalité de ses 983 000 voyageurs quotidiens. En attendant la réalisation du programme d'investissements voté par le Conseil d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, lors de son déplacement du 21 février 2019, a annoncé un plan d'urgence qui doit permettre de répondre aux enjeux de qualité de service de cette ligne, après une fin d'année 2018 difficile.

Dans la continuité du comité de ligne du RER B du 12 mars 2019, **plusieurs objectifs ont été identifiés afin de permettre une meilleure adéquation de l'offre aux besoins voyageurs**, dont un travail sur une **évolution de l'offre au sud du RER B**, avec une mise en service prévisionnelle en septembre 2020.

Déjà expérimentée dans le cadre des évolutions d'offre des services annuels du RER A/L3 et J6, RER D ou encore RER C, cette méthode

s'attache à réunir élus et associations d'usagers autour d'une concertation en plus des comités techniques Île-de-France Mobilités/opérateurs. Ainsi, dans le cas du RER B, élus et associations d'usagers ont co-construit une évolution du sud de la ligne lors de trois groupes de travail (GT) organisés par la Direction de Ligne Unifiée RER B (DLU) et Île-de-France Mobilités. L'objectif est d'améliorer la robustesse, mais aussi d'adapter l'offre aux besoins des voyageurs et aux phases travaux à venir.

**À l'issue de ces groupes de travail, un scénario pour la desserte de l'heure de pointe a été validé par l'ensemble des participants : une desserte omnibus entre Bourg-la-Reine et Cité Universitaire sur toutes les missions, avec renfort des gares de Palaiseau et de Croix de Berny compte tenu de la croissance de fréquentation de ces gares.**

À l'automne, un nouveau groupe de travail déterminera une offre complète, incluant les heures creuses, week-ends et congés scolaires, qui sera ensuite complétée par les modalités d'exploitation en situations dégradées.

## La lettre aux territoires

**Syndicat des Transports d'Île-de-France**, 41 rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. 01 47 53 28 00

**Directeur de la publication** : Laurent Probst, Directeur général • **Réalisation** : Relations Voyageurs et Territoires (RVT) • **Rédacteurs en chef** : Jean-Christophe Monnet, Pierre-Olivier Carel, Hélène Lambert, Marie-Anne Lagedamond et Karine Fischer • **Conception et mise en page** : République • **Crédits photos** : © Île-de-France Mobilités/William Beaucardet, Mat Beaudet, DR - Epiceum - Havas Paris • **ISSN** : en cours.